

Nîmes le 28 août 2018

Nous vous remercions de vous intéresser à notre belle discipline qu'est la gymnastique rythmique ainsi qu'à notre association. Dans le planning ci-joint, vous trouverez les propositions de cours et les tarifs de la saison prochaine.

Les différentes catégories du club vous sont expliquées au dos

Pour toutes les gymnastes en loisirs, et en gym éveil :

Tenue obligatoire = débardeur turquoise offert par le club, collant noir sans pied (à la charge des parents)

La tenue complète (veste et pantalon aux couleurs du club) est facultative et peut être commandée lors de l'inscription uniquement.

Pour les catégories gym formation, compétition et performance

Tenue obligatoire = débardeur turquoise et tenue complète (veste et pantalon aux couleurs du club) offerte par le club + collant noir sans pied (à la charge des parents) + location à l'année d'un justaucorps déterminé par l'entraîneur (avec caution à verser). Les justaucorps pour les individuelles restent au choix des gymnastes et à la charge des parents.

Le coût du débardeur et/ou de la tenue complète du club (veste et pantalon) sont compris dans le tarif annuel de la cotisation en fonction du niveau de pratique. La même tenue ne pourra être fournie par le club qu'une seule fois sur la période 2016/2020. En cas de perte ou de vêtement abîmé, le rachat sera à la charge de la famille.

INSCRIPTIONS les mercredis et vendredis de septembre

Pour toutes les sections (Nîmes, St Gilles, Manduel, Rodilhan et Poulx)

les mercredis de septembre : au bureau du club au stade des Costières pour toutes les sections de 13h30 à 19h30 et les vendredis de 17h30 à 19h30

Inscriptions possibles sur les villages aux jours et heures des cours d'essai ci-dessous

COURS D'ESSAI

A Nîmes les mercredis 5 et 12 septembre de 14h à 15h, 15h à 16h et 16h à 17h **pour les enfants de 6 ans et plus** les mercredis 19 et 26 septembre de 10h à 11h pour les enfants de 18 mois à 3ans et de 11h à 12h **pour les enfants de 3 à 5 ans**

A St Gilles au gymnase Georges Chouleur les mercredis 12, 19 et 26 septembre de 13h30 à 15h00 **pour les enfants de 6 ans et plus** et les samedis 15, 22, et 29 septembre de 9h à 10h **pour les enfants de 3 à 5 ans.**

A Rodilhan le mercredi 12 septembre de 17h30 à 18h30 au gymnase et les mercredis 19 et 26 septembre de 13h30 à 15h et de 15h à 16h30 au dojo **pour les enfants de 6 ans et plus**

A Poulx les mercredis 12, 19 et 26 septembre de 10h à 11h30 et les jeudis 13, 20, et 27 septembre de 16h45 à 18h15

A Manduel les samedis 15, 22 et 29 septembre de 11h à 12h pour les 3/4 ans et de 12h à 13h pour les 4/5 ans

Reprise de TOUS les cours selon le planning : à partir du lundi 17 septembre 2018

Vous remerciant par avance de nous faire confiance, nous vous adressons nos sincères et sportives salutations.

Le Conseil d'Administration

Rythmique Club de Nîmes Métropole

Stade des Costières - Avenue de la Bouvine - 30 900 Nîmes - tel/fax : 04.66.26.86.59

Section Rodilhan/Manduel : 3 Rue Albert Camus 30129 Manduel

Site internet : www.rythmiqueclub-nimesmetropole.com

mail : contact.rythmiqueclub.nimes@gmail.com

NAF : 9312 C / SIRET : 37956699500021 - Agréée Sport de par l'affiliation à la FFG



DETAILS PRATIQUES

Pour procéder à la réinscription le dossier devra comprendre :

- La fiche de renseignement remplie et signée (elle vous sera donnée au club lors de votre réinscription ou peut vous être envoyée par mail si vous en faite la demande à contact.rythmiqueclub.nimes@gmail.com)
- L'attestation d'assurance liée à la licence (elle vous sera donnée au club lors de votre réinscription)
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse si vous avez une adresse mail valide sinon 8 enveloppes
- 1 certificat médical précisant **apte à la pratique la Gymnastique Rythmique y compris en compétition**

Nous vous rappelons que pour les règlements nous acceptons :

Les bons loisirs CAF, la participation du CCAS de Nîmes aux activités de loisirs, les participations des comités d'entreprise (demandez votre attestation qui vous sera renvoyée par mail lors de la réinscription), les coupons sport et les chèques vacances

Prévoyez de faire un chèque de caution qui vous sera rendu lors de l'encaissement de l'aide
(CAF = 64 €, CCAS = 90 €, autres = en fonction de l'aide)

Sans nouvelles des différents moyens de paiement attendus, les chèques de caution seront encaissés 1 mois après l'encaissement du 1er chèque de cotisation et ne seront pas remboursés

DOSSIER COMPLET = fiche et assurance à signer au bureau, enveloppes et certificat et règlement complet par chèque

Vu la difficulté pour récupérer les différentes pièces, aucun dossier ne sera accepté s'il est incomplet



Les différentes pratiques au sein du club

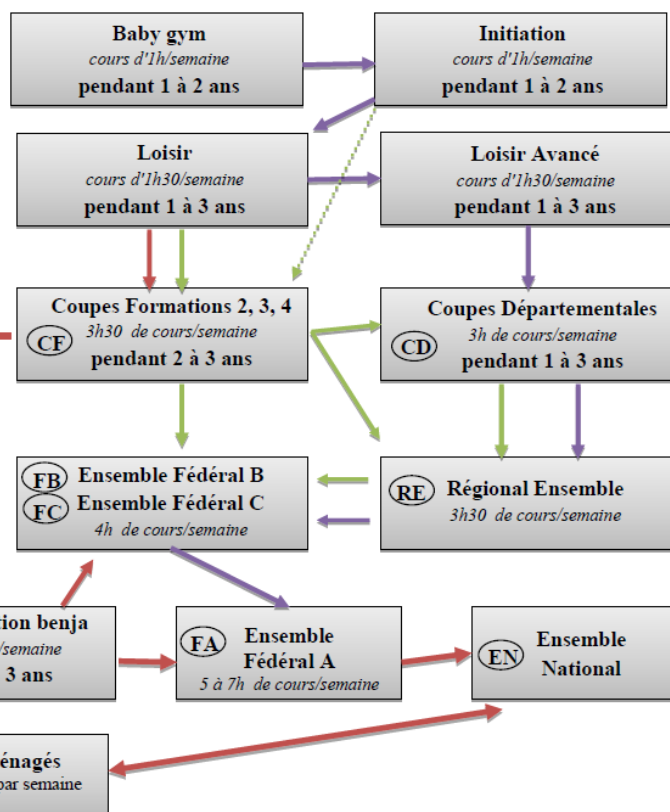
BabyGym
L'éveil ludique des plus petits

AccessGym
La gym comme l'aime

Gym Formation

Gym Compétition

Gym Performance



En fonction des qualités et des compétences, mais aussi de son envie, une gymnaste peut suivre (sauf exception) : le circuit violet → ou le circuit vert → ou le circuit rouge →

Dans la saison sportive toutes les gymnastes participent à 2 représentations dans le club (Décembre et Juin). Et, en fonction de leur niveau de pratique :

- Les gymnastes en loisir et loisir avancé participent dans l'année à des tests internes au club
- Les gymnastes en CD participent à 2 compétitions départementales
- Les gymnastes en CF participent à 3 niveaux d'évaluation : club, départemental et régional (déplacement à la charge des parents)
- Les gymnastes en compétition et en performance peuvent participer, en fonction du niveau d'engagement et des sélections réalisées à chaque étape à :

- 4 compétitions en individuel (de octobre à janvier) de niveau départemental, inter départemental, régional et national. Les déplacements en Occitanie sont assurés par les parents à leur entière charge. Les déplacements nationaux sont organisés entièrement par le club (déplacement, hébergement et repas) et sont pris en charge par le club à 70%, les 30% restants sont à la charge des familles.

- 4 compétitions en ensemble (de février à juin) de niveau départemental, inter départemental, régional et national. Les déplacements en Occitanie sont à la charge des parents si les distances sont inférieures à 150 km. Au-delà le club organise à sa charge un déplacement en car avec obligation de participation pour toutes les gymnastes concernées. Les frais éventuels de repas ou d'hébergement restent à la charge des parents. Les déplacements nationaux suivent la même organisation que pour les individuels.